

Taxes sur les pesticides et l'irrigation : Le recul peu glorieux du gouvernement

Dossier de la rédaction de H2o
December 2023

Prévu dans le projet de loi de finances 2024, le relèvement de la redevance pour pollutions diffuses, perçue sur les ventes de pesticides, et de celle sur les prélèvements sur la ressource en eau pour l'irrigation devait permettre de lever respectivement 37 millions d'euros et 10 millions d'euros supplémentaires pour abonder le financement des agences de l'eau et assurer celui du Plan Eau. Le gouvernement vient d'y renoncer. L'annonce a été faite par Arnaud Rousseau, le président de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA), à l'issue d'une réunion organisée décembre avec la première ministre, Elisabeth Borne, et à laquelle participaient également le président des Jeunes Agriculteurs et le ministre de l'agriculture, Marc Fesneau. "La première ministre a répondu positivement à leurs demandes, confirme-t-on au ministère" précise le quotidien Le Monde.

"La FNSEA a fait un travail opaque de sabotage au mépris des instances démocratiques : il conduit à exempter une fois de plus le monde agricole de toute transition. Le principe du pollueur-payeur, insuffisamment appliqué en France, est une fois de plus piétiné, au détriment de la biodiversité, de la préservation des sols et d'une politique de sobriété en eau et en intrants", dénonce France Nature Environnement (FNE), qui rappelle qu'en matière des seuls prélèvements d'eau, les irrigants (qui totalisent 58 % de l'eau douce consommée pour 15 % des exploitations) n'ont contribué en 2020 qu'à hauteur de 31,4 millions d'euros contre 273,9 millions d'euros pour l'eau potable (26 % de l'eau consommée).

FNE